

Département des ressources humaines
Service Développement des Ressources Humaines
Pôle carrière et avancements au choix IT
JYB/GR/MJ n°2025-038

DECISION

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu le code de la recherche

Vu le décret n°84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1^{er} juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des techniciens de la recherche, en sa séance du jeudi 27 novembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **techniciens de la recherche de classe supérieure** au titre de l'année 2026 :

23 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00504787	AURIAU Charlotte	TECN	A	US44	BOBE Régis	Paris-IDF Sud
00524458	BOUDAYA Meriem	TECN	J	DR	DE MARGUERYE Claire	Paris-IDF Centre-Nord
00504867	BOUZIDI Mustapha	TECN	A	U1127	DEBETTE Stéphanie	Paris-IDF Centre-Est
00514917	CHARDINY Victor	TECN	A	U1342	SOULIER Jean	Paris-IDF Centre-Nord
00554404	CIANCHETTI Marie	TECN	J	DR	PELLA Dominique	Auvergne-Rhône-Alpes
00009641	COLOMBAIN Christine	TECN	A	U1098	ADOTEVI Olivier	Est

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00580029	DRUTINUS Patrice	TECN	J	U1312	SALTEL Frédéric	Nouvelle Aquitaine
00513756	EL BOUZIDI Hanane	TECN	J	U1191	MARIN Philippe	Occitanie Méditerranée
00210528	EL GUELAI Emilie	TECN	A	U1065	TARTARE DECKERT Sophie	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00216148	GREL Agnès	TECN	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00565148	GUILMAIN Marie-Christine	TECN	J	U1216	BARBIER Emmanuel	Auvergne-Rhône-Alpes
00520105	JOONNEKINDT Cathy	TECN	J	U1019	DUBUISSON Jean	Nord-Ouest
00521775	LE CONTE DES FLORIS Catherine	TECN	J	DR	SIMON-PLAS Françoise	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00553024	LE GOFF Catherine	TECN	A	U1084	JABER Mohamed	Nouvelle Aquitaine
00205410	MATIMA Philippe	TECN	G	US44	BOBE Régis	Paris-IDF Sud
00203199	MERCURIO David	TECN	G	U1081	BULAVIN Dimitry	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00204590	NGUYEN Thi Kim Thu	TECN	A	US28	MOROSAN Serban-Zaharia	Paris-IDF Centre-Est
00510682	RANCON Jérôme	TECN	A	US41	CRESPIN Sophie	Nord-Ouest
00205276	ROUABHI Yacine	TECN	G	ADS	GUILLEMIN Murielle	Administration du siège
00507746	SALANIER Nathalie	TECN	J	DR	SALIVES Richard	Nouvelle Aquitaine
00203799	SEGUY Carine	TECN	A	U1220	VERGNOLLE Nathalie	Occitanie Pyrénées
00503552	SOUKASEUM Sandrine	TECN	J	DR	DE MARGUERYE Claire	Paris-IDF Centre-Nord
00202514	SY Fatoumata	TECN	A	U1141	GRESSENS Pierre	Paris-IDF Centre-Nord

Article 2 : La part respective des femmes et des hommes promouvables est de 68 % et 32 %. Celle des fonctionnaires inscrits sur le présent tableau d'avancement à l'article 1 est de 74 % de femmes et 26 % d'hommes.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général

Pr Didier SAMUEL

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.